

## FORMATION

« *L'aménagement forestier en période de crise climatique et sanitaire* »

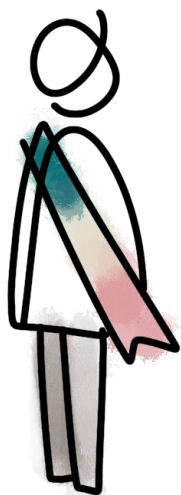
VAL-SUZON, le 26 juin 2026

### Rendez-vous

Salle des Fêtes

Rue du Fourneau

21121 VAL-SUZON



Pour bénéficier au mieux de cette formation, veuillez-vous munir de **l'aménagement forestier** de votre forêt communale et de **la charte de la forêt communale** disponibles en mairie.

L'aménagement forestier, établi en concertation entre l'ONF et les élus de la commune, guide et garanti la **gestion durable et multifonctionnelle** de la forêt communale. Il est généralement établi pour une durée de **20 ans**.

Depuis quelques années, les situations de crise qui se multiplient en forêt (sécheresses, canicules, dépérissements, pullulation de parasites des arbres, déséquilibre forêt gibier...), peuvent **remettre en cause l'application des d'actions programmées** dans l'aménagement.

Dans ce contexte compliqué, les élus des communes forestières doivent poursuivre leurs décisions de gestion de leur forêt communale à court, moyen et long terme.

### Objectifs

#### pédagogiques

- > **Comprendre** ce qu'est l'aménagement forestier
- > **Dialoguer** avec l'ONF sur la mise en œuvre de l'aménagement
- > **Mesurer** les incertitudes engendrées par les crises sur la mise en œuvre de l'aménagement
- > **Envisager** les adaptations à apporter à l'aménagement

### Prérequis

#### Public

**Aucune** connaissance technique (sylvicole ou collectivité territoriale) nécessaire.

Peuvent s'inscrire à cette formation : les **élus des communes forestières** de Bourgogne-Franche-Comté, les **agents des communes et de leurs groupements**, les **membres de la commission forêt non élus bénéficiant d'un mandat du maire** et les **personnels de l'ONF**.

### Règlement

Les participants doivent se conformer **au règlement intérieur** disponible sur la page formation du site internet ([ici](#)) et sur demande auprès des Communes forestières.

### Formateur

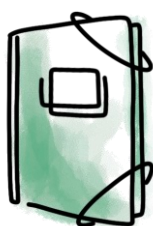
Thomas NUYTEN

(en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)

## Le programme

- 9h à 12h **Accueil des participants et présentation en salle à VAL-SUZON (salle des Fêtes)**  
Si possible, munissez-vous de l'aménagement forestier de votre forêt communale.  
Le cas échéant, prévoir de tout équipement rendu obligatoire par les mesures sanitaires en vigueur (masque, passe pour le restaurant, stylo...)
- 12h à 14h **Repas** pris en commun dans un restaurant du secteur
- 14h à 17h **Visite en forêt communale** afin de mieux illustrer les impacts des changements climatiques sur la forêt et les adaptations des forestiers.  
Prévoir vêtements et chaussures adaptés
- 17h Clôture de la formation

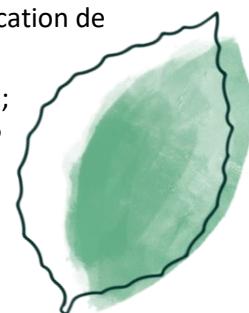
## Les moyens pédagogiques



**Matinée théorique** alternant phases d'apports de connaissance et phases participatives.

- > L'élaboration et le contenu de l'aménagement forestier ;
- > Les décisions annuelles des élus de communes propriétaires de forêt en application de l'aménagement forestier ;
- > L'impact des situations de crises sur l'application de l'aménagement forestier ;
- > Perspectives : quelles évolutions des aménagements forestiers pour demain ?

**Après-midi de mise en pratique** par une visite de terrain.



## Les intervenants

- > **Anne-Catherine LOISIER** : Présidente de Communes forestières Côte d'Or ou son représentant
- > **Thomas NUYTEN** : Formateur de Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté  
(en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)
- > **Sylvain DUCROUX** - ONF - Directeur de l'Agence Bourgogne Est ou son représentant

**Évaluation** Une fiche d'évaluation de la formation sera renseignée à son terme.

**Résultat de la formation** Un certificat de réalisation pourra être remis sur demande.

### Délai d'accès

Inscription avant le 19/06/2026

Au-delà de ce délai, les demandes d'inscriptions seront étudiées au cas par cas

via notre site [en cliquant ici](#)

ou en retournant le coupon-réponse ci-dessous

### Tarif formation gratuite

Cette formation est mise en œuvre avec l'appui financier du FEADER



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

Seul le repas fera l'objet d'une participation financière

> **17,90 € / participant**

Règlement par chèque à l'ordre de Communes forestières Saône et Loire lors de l'inscription ou par mandat administratif (facturation après la formation).

**Handicap** Nous contacter pour toute question concernant l'accès de la formation aux personnes en situation de handicap ou toute situation particulière pouvant nécessiter des adaptations.



## FORMATION

« L'aménagement forestier en période de crise climatique et sanitaire »

VAL-SUZON, le 26 juin 2026

Commune de \_\_\_\_\_

Nom du (de la) participant(e) \_\_\_\_\_

- Maire
- Adjoint(e)
- Conseiller(ère) municipal(e)
- Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Nom du (de la) participant(e) \_\_\_\_\_

- Maire
- Adjoint(e)
- Conseiller(ère) municipal(e)
- Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Le(s) participant(es) accepte(nt) que leurs coordonnées soient transmises aux autres personnes inscrites à la formation pour faciliter l'organisation des covoiturages :  oui  non

Si oui, numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
et / ou email : \_\_\_\_\_

**Mandat** Si le (la) participant(e) est non élu(e), remplir le mandat suivant.

Je soussigné \_\_\_\_\_

maire de la commune de \_\_\_\_\_

mandate M./Mme \_\_\_\_\_

pour participer à cette formation.

Signature du maire

### Participation

> à la partie en salle  oui  non

> au repas  oui  non

Offert pour les communes adhérentes

17,90 € / participant pour les communes non adhérentes

> à la visite de terrain  oui  non